

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-018 Avenant à la promesse de vente au profit de la Foncière Logement portant sur la cession de la propriété communale cadastrée Section AS numéro 355P située 69 rue du 11 novembre 1918

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-018-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de signature : 07/02/2025

07 FEV. 2025

N° 25 -018

AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA FONCIÈRE LOGEMENT PORTANT SUR LA CESSIION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTREE SECTION AS NUMERO 355p SITUÉE 69 RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918

RAPPORT

Monsieur le **Maire** rapporte que le Conseil municipal par délibérations n°22-184 en date du 05 décembre 2022, n°23-012 en date du 06 février 2023 s'est engagé à vendre la parcelle 355p à la Foncière Logement représentée par la SCI DIGNEO pour un projet de construction d'un immeuble d'une vingtaine de logements.

Ces engagements ont été transcrits au travers d'une promesse de vente signée en étude notariée de maître Legros, le 10 juillet 2023.

Dans ce compromis de vente, la Foncière Logement s'est engagée à déposer un permis de construire au cours du troisième trimestre 2024 et d'en afficher l'arrêté d'autorisation dès son obtention, afin de permettre une signature de l'acte de vente le 11 juillet 2025 à midi au plus tard.

Or, la procédure de désignation de l'opérateur en charge de la construction de l'opération a été plus longue que prévue en début de programme, le permis de construire du projet n'a donc pu être déposé dans les délais initiaux, soit le 10 décembre 2024.

Aussi, afin de ne pas entacher d'irrégularité la signature de l'acte définitif de vente, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant de prolongation à la promesse de vente, autorisant le dépôt de permis de construire au quatrième trimestre 2024, et de reporter le délai de signature de la vente au 11 septembre 2025 à midi.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout autre document annexe s'y rapportant, y compris consentir toutes servitudes utiles éventuelles, et plus généralement à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD**

